

COMMISSION DE DISCIPLINE.

PV N° 21 Complément jeunes

REUNION DU 15/04/2025

ETAIENT PRESENTS, Messieurs,

Messieurs, BAHLOUL ET ZARZI

ORDRE DU JOUR :

Traitement du courrier.

Affaires disciplinaire

Divers

Séance ouverte à 14h00 par le président qui souhaite la bienvenue aux membres présents, En suite passe la parole au secrétaire pour la lecture du courrier.

1-AFFAIRE DISCIPLINAIRE :

AFF N° 372 : RENC ADC/CBDM (J) DU 11/04/2025

- MEHDI Rassim Bachir lic N° 0935 (ADC)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- DOUS Abderrezak lic N° 0330 (CBDM) Avertissement pour jeu dangereux.
- MEKHLOUF Haroun lic N° 0274 (CBDM)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.
- SERAOUI Med Nour El Islam lic N° 0284 (CBDM)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 373 : REN ADC/CBDM (C) DU 11/04/2025

- GHITI Taha A/Moumene lic N° 0876 (ADC)
Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 374 : RENC ESHB/CMB (J) DU 12/04/2025

- BOUAKACHE Tamer lic N° 0393 (ESHB) Avertissement pour jeu dangereux.
- NAROU Abdeldjabar lic N° 0373 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- LECHEHEB Chahine lic N° 0379 (CMB) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- MENFOUCHE Baheddine lic N° 0795 (CMB)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 375 : RENC URBH/UCBI (J) DU 12/04/2025

- TALBI Djafer lic N° 2481 (URBH) Avertissement pour comportement anti-sportif.

AFF N° 376 : RENC URBH/UCBI (C) DU 12/04/2025

- BOUCHAREB Abdelmalek lic N° 0482 (URBH)
Avertissement pour anti-jeu.
- DEBABAA Zoubir Firas lic N° 4186 (URBH)
Avertissement pour comportement anti-sportif.
- HADJ Abdelghafour lic N° 1161 (UCBI) Avertissement pour comportement anti-sportif.
- GUERSAL A/Bahaeddine lic N° 1852 (UCBI)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 377 : RENC CSEAK/CESC (C) DU 11/04/2025

- BOUTELIATENE Akram lic N° 2205 (CESC)
Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 378 : RENC CSB/CRAC (C) DU 11/04/2025

- BOUKHEMIS Hamza lic N° 3156 (CRAC)
Avertissement pour anti-jeu.
- RAZI Abderaouf lic N° 2238 (CRAC) Avertissement pour jeu dangereux.

AFF N° 379 : RENC RBC/ASPTTC (M) DU 11/04/2025

- ACHOUR Aihem Mouatez Billah lic N° 3246 (ASPTTC)
Avertissement pour contestation de décision et amende de 1500.00 DA est infligée au club.

AFF N° 380 : RENC CSEAK/CESC (M) DU 11/04/2025

- Vu la feuille du match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu que l'équipe CESC se présente sur le terrain avec un effectif réduit.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CESC pour octroyer le gain du match au club CSEAK qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club CESC payable avant le 11/05/2025 (1^{er} Forfait).

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 381 : RENC CSB/AEEA (M) DU 12/04/2025

- Vu la feuille du match
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent le non déroulement de la rencontre.
- Vu la présence des deux (02) Equipes sur le terrain.
- Attendu que la rencontre en question a été programmée le 12/04/2025 à 10h30 au stade Ain-Abid.
- Attendu qu'après un temps réglementaire l'arbitre a constaté l'absence du Médecin. la rencontre ne s'est pas déroulée.
- Attendu que le non déroulement de la rencontre est imputable à l'équipe CSB (Equipe Recevante).
- Vu l'article 14 du championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CSB pour octroyer le gain du match au club AEEA qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts.
- Amende de 5000.00 DA est infligée au club CSB payable avant le 12/05/2025

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 382 : RENC CREC/ESM (J.C.M) DU 11/04/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club CREC (J.C.M) .
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner matchs perdu par pénalité à l'équipe CREC (J.C.M) pour octroyer les gains des matchs au club ESM qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts pour chaque catégories .
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CREC Pour chaque catégories (J.C.M) payable avant le 11/05/2025.
- Attendu que le club CREC est à son 3eme Forfait (J.C.M).
- **Défalcation de (03) Trois points à l'équipe Seniors CREC Art 423 DU 06/02/2023 faf.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

AFF N° 383 : RENC RBC/ASPTTC (J.C) DU 11/04/2025

- Vu les feuilles des matchs
- Vu les rapports des arbitres et délégués qui signalent les absences des catégories jeunes du club ASPTTC (J.C) .
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner matchs perdu par pénalité à l'équipe ASPTTC (J.C) pour octroyer les gains des matchs au club RBC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts pour chaque catégories (J.C).
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club ASPTTC Pour chaque catégories (J.C) payable avant le 11/05/2025.
- Attendu que le club ASPTTC est à son **3eme Forfait en juniors.**
- **Défalcation d'un (01) point à l'équipe Seniors ASPTTC Art 423 DU 06/02/2023 faf.**

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 384 : RENC ASC/CESAM (M) DU 12/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe CESAM sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe CSEAM pour octroyer le gain de match au club ASC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club CESAM payable avant le 12/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne.

AFF N° 385 : RENC MOC/WRDC (J) DU 12/04/2025

- Vu la feuille du match.
- Vu les rapports de l'arbitre et délégué qui signalent l'absence de l'équipe WRDC sur le terrain.
- Vu l'article 52 règlement championnat jeunes.

PAR CES MOTIFS LA CD DECIDE :

- De donner match perdu par pénalité à l'équipe WRDC pour octroyer le gain de match au club MOC qui marque (03) Trois points et (03) Trois buts
- Amende de 15.000.00 DA est infligée au club WRDC payable avant le 12/05/2025.

Dossier transmis à la COS en ce qui la concerne

COMMISSION DE DISCIPLINE